

DEPARTEMENT
OISE

ARRONDISSEMENT
CLERMONT

CANTON
ESTREES ST DENIS

MAIGNELAY-MONTIGNY

7

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 2 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maignelay-Montigny s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Denis FLOUR, Maire.

NOMBRE

De conseillers en exercice

23

De présents

15

De votants

21

OBJET

Modification du tableau des
emplois

Date de la convocation : 17/02/2026

Nombre de votes pour : 21
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0

Etaient présents :

M. LEGUEN Gilles, Mme BROWET Joëlle, Mme WALLON Christine, M. PETIT Jean-Luc, Mme MOKRI Djamila, Mme MARCHAND Marie-Jeanne, M. MARCHAND Jean-Pierre, M. FIEVEZ Patrick, Mme DELPLANQUE Sophie, Mme POCHOLLE Stéphanie, M. NAVARRO Julien, M. VAUCHELLE Patrick, M. LEFRANC Dominique, Mme GRIGNON-LECLUZE Amélie.

Absents représentés :

Mme COURSEAUX Estelle qui avait donné pouvoir à M. FLOUR Denis, Mme PRUVOST Gisèle qui avait donné pouvoir à Mme MOKRI Djamila, M. CARPENTIER Didier qui avait donné pouvoir à M. MARCHAND Jean-Pierre, M. RUCHOT Éric qui avait donné pouvoir à M. PETIT Jean-Luc, M. DELAME Cédric qui avait donné pouvoir à M. VAUCHELLE Patrick, Mme LOISEL Marie-Christine qui avait donné pouvoir à M. LEFRANC Dominique,

Absents excusés :

Mme MATS Anik, M. CZEPCZYNSKI Jean-Pierre.

Secrétaire : Mme DELPLANQUE Sophie

VU le code général des collectivités territoriales,
VU la loi n° 83-364 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le tableau du personnel en raison des avancements de grades pour l'année 2026.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

A L'UNANIMITE ET A MAIN-LEVEE

DECIDE d'apporter les modifications suivantes :

Filière administrative

Postes à créer à compter du 01/04/2026 :

1 poste de rédacteur principal 1^{ère} classe à temps complet

Postes à supprimer à compter du 01/04/2026 :

1 poste de rédacteur principal 2^{ème} classe à temps complet

Envoyé en préfecture le 03/03/2026

Reçu en préfecture le 03/03/2026

Publié le

ID : 060-216003715-20260302-03MARS26_07A-DE

PRECISE que le nouveau tableau du personnel s'établit ainsi :

Nombre de postes	GRADES	Statut	Temps d'emploi
FILIERE ADMINISTRATIVE			
1	Attaché	Contractuel	35h
1	Rédacteur pal 1e classe	Titulaire	35h
1	Rédacteur	Titulaire	35h
1	Adjoint pal 2e classe	Titulaire	35h
FILIERE CULTURELLE			
1	Adjoint du patrimoine pal 1e clas.	Titulaire	35h
1	Adjoint du patrimoine pal 2e clas.	Titulaire	29h
FILIERE POLICE MUNICIPALE			
2	Brigadier-chef principal	Titulaire	35h
FILIERE TECHNIQUE			
ATELIER			
1	Agent de maîtrise principal	Titulaire	35h
2	Agent de maîtrise	Titulaire	35h
1	Adjoint technique pal 1e classe	Titulaire	35h
2	Adjoint technique pal 2e classe	Titulaire	35h
3	Adjoint technique	Titulaire	35h
RESTAURATION SCOLAIRE - ENTRETIEN			
1	Adjoint technique	Titulaire	32h
1	Adjoint technique pal 2e classe	Titulaire	35h
1	Adjoint technique pal 2e classe	Titulaire	10h30
1	Adjoint technique pal 2e classe	Titulaire	10h
1	Adjoint technique	Titulaire	15h
FILIERE ANIMATION			
1	Animateur principal 2e classe	Titulaire	35h
1	Adjoint d'animation	Titulaire	35h
1	Adjoint d'animation	Contractuel	35h
1	Adjoint d'animation	Contractuel	31h
2	Adjoint d'animation pal 2e classe	Titulaire	35h

Envoyé en préfecture le 03/03/2026

Reçu en préfecture le 03/03/2026

Publié le

ID : 060-216003715-20260302-03MARS26_07A-DE

Le Maire

Denis FLOUR



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Amiens (80) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : www.telerecours.fr



Denis FLOUR
Maire
3 mars 2026